

Contrat d'engagement de lutte contre la douleur

***LA DOULEUR N'EST PAS UNE
FATALITÉ !***

Le soulagement de la douleur est un droit fondamental
Loi du 4 mars 2002



***À l'Hôpital de Périgueux nous nous engageons à
prendre en charge la douleur de nos patients***

Reconnaître

Il existe plusieurs types de douleur :

- Les douleurs aiguës (post-chirurgie, traumatisme, etc.) : leur cause doit être recherchée et elles doivent être traitées.
- Les douleurs provoquées par certains soins ou examens (pansement, pose de sonde, de perfusion, etc.). Ces douleurs peuvent être prévenues.
- Les douleurs chroniques (migraine, lombalgie, etc.) : ce sont des douleurs persistantes dont la cause est connue et qui représentent une pathologie en soi. Il faut donc surtout traiter la douleur et tout ce qui la favorise.

Prévenir et soulager

Nous allons vous aider en répondant à vos questions, en vous expliquant les soins que nous allons faire et leur déroulement.

Nous allons noter l'intensité de la douleur dans votre dossier patient et utiliser les moyens les mieux adaptés à votre situation pour la prévenir et la soulager (antalgiques, méthode non médicamenteuse, etc.).

Évaluer

L'évaluation de la douleur, d'abord **vous**, car tout le monde ne réagit pas de la même manière. Il est possible de mesurer l'intensité de la douleur.

Pour mesurer l'intensité de la douleur, plusieurs échelles sont à votre disposition. Il faut utiliser celle qui **vous** convient.

Cette mesure qui doit être répétée, permet d'adapter au mieux **votre** traitement antalgique.

La traçabilité de l'évaluation de la douleur, c'est à dire l'enregistrement de cette évaluation dans votre dossier



patient, fait partie des indicateurs de qualité de **vos**re prise en charge dans notre établissement de santé.

Le Contrat d'engagement de lutte contre la douleur témoigne de notre engagement à prévenir, évaluer, prendre en compte et traiter votre douleur.

La prise en charge de la douleur est une priorité de santé publique, le centre Hospitalier de Périgueux veille à mettre en œuvre le programme national de lutte contre la douleur :

- Améliorer la prise en charge des douleurs de la population et des plus vulnérables ;
- Améliorer les modalités de traitements médicamenteux et non médicamenteux pour une prise en charge de qualité ;
- Structurer la filière de soins de la douleur, en particulier pour traiter les douleurs chroniques dites rebelles.

L'hôpital est organisé pour répondre au mieux à cet engagement :

Il dispose d'un CLUD : Comité de Lutte contre la Douleur qui est une structure de réflexion et de proposition pour améliorer la prise en charge de la douleur des patients hospitalisés ; avec sur le terrain un groupe des référents douleur qui participe à l'amélioration de la qualité de la prise en charge de votre douleur sur l'ensemble des services de soins.

Un plan de formation spécifique à la douleur est mis en œuvre pour les professionnels de santé.

Les moyens dans la prise en charge de la douleur :

IL S'AGIT D'UNE ÉVALUATION RÉGULIÈRE DE LA DOULEUR, AU COURS DE VOTRE SÉJOUR, AFIN DE MIEUX LA TRAITER :

La douleur n'est pas mesurable comme la tension artérielle ou la température mais il est possible d'évaluer son intensité à l'aide de différentes échelles.

Plusieurs échelles d'évaluation s'offrent à vous: Nous utilisons pour vous l'échelle la mieux adaptée



- **L'échelle numérique** : pour tous les patients capables de s'exprimer, les enfants à partir de 7 ans, les adultes... le patient donne une note de 0 à 10 pour situer le niveau de sa douleur (0 correspond à pas de douleur, et 10 à la douleur maximale imaginable)



- **L'EVS** : échelle verbale simple, de 0 à 4.
0 pas de douleur, 1 douleur faible, 2 douleur modérée, 3 douleur intense et 4 douleur très intense
- **L'EVENDOL** : grille d'hétéro évaluation prenant en compte les mimiques, et postures de l'enfant jusqu'à 7 ans
- **ALGOPLUS** : pour les personnes âgées ou personnes non communicantes pour l'évaluation de la douleur aiguë.

Les actions :

C'EST UNE PALETTE DE TRAITEMENTS ANTALGIQUES,

Sous diverses formes et voies d'administration, appropriées au type et à l'intensité de la douleur, mais également une approche et un accompagnement non médicamenteux de la prise en charge de certaine douleur ou du stress.

C'EST EXPLIQUER LE SOIN ET SON DÉROULEMENT :

Afin de dédramatiser et supprimer le facteur anxiogène qui peut parfois potentialiser la douleur.

CE SONT DES INFORMATIONS :

Sur la prise des médicaments antidouleur pour éviter que celle-ci ne s'installe, des conseils sur les positions, le maintien du corps, les gestes du quotidien pour éviter les douleurs induites par des mouvements inappropriés.

C'EST AUSSI UN ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

Une écoute pour les douleurs morales.

Article L. 1110-5 du code de la santé publique : « ... toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte ... »



Votre
douleur,
parlons-en



www.sante.gouv.fr

*LA DOULEUR N'EST PAS UNE
FATALITÉ !
PARLONS-EN POUR POUVOIR LA
TRAITER*

